

École secondaire de Rivière-du-Loup

320 rue Saint-Pierre

Rivière-du-Loup, Québec, Canada

Politique d'admission (PEI)



Date de révision : 2025-2026

ESRDL

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique.....	2
Procédures d'admission au PEI	3
Bibliographie.....	5
Annexes	6

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Développer la curiosité intellectuelle pour favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève en accordant une importance équivalente aux différents aspects de nos vies (intellectuel, physique et affectif) dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres pour contribuer à notre communauté.

La vision de l'École secondaire de Rivière-du-Loup est de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève avec une équipe-école qui travaille dans le respect et l'engagement.

C'est dans cette vision que l'École secondaire de Rivière-du-Loup a développé une offre de différents parcours permettant aux élèves de développer leurs capacités, leurs intérêts et leurs passions en répondant aux besoins spécifiques de chacun.

Le parcours PEI encourage les élèves à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion et à comprendre que les autres, en pensant différemment, peuvent aussi avoir raison.

Énoncé de politique

L'admission des élèves au programme pédagogique particulier du PÉI dans notre école est un processus important qui s'inscrit dans la démarche du passage primaire-secondaire. L'admission au programme PEI est faite de façon bienveillante, flexible et différenciée pour permettre aux élèves de démontrer leur plein potentiel.

ADMISSION À LA 1^{RE} ANNÉE

Pour être admis au PÉI en 1^{re} secondaire, l'élève du 3^e cycle du primaire doit préparer son dossier de sélection :

1. Lettre de motivation – Pourquoi désires-tu intégrer le PEI?
2. Représentation par le moyen de ton choix (photo, texte, vidéo, projet artistique ou autre)
 - a. Choisis un profil de la communauté d'apprentissage qui te représente et démontre comment tu la manifestes.
 - b. Tu peux prendre une photo de ta création.
3. Évaluation des dossiers de sélection par les coordonnateurs de programme.
4. Recommandation de l'enseignant.e du 3^e cycle du primaire.
5. Réussite des matières du 3^e cycle du primaire.

56 places disponibles (ajout de 4 élèves en dépassement approuvé par l'école)

ADMISSION À LA 2^E, 3^E OU 4^E ANNÉE

- Entrevue avec les coordonnateurs du programme.
- Réussite des matières.
- Recommandation de l'équipe-école ou de l'école de provenance.

2^e sec : 58 places disponibles (ajout de 4 élèves en dépassement approuvé par l'école)

3^e et 4^e sec : 64 places disponibles (ajout de 4 élèves en dépassement approuvé par l'école)

ADMISSION À LA 5^E ANNÉE

- Il est impossible d'intégrer le programme en 5^e année du secondaire si on veut obtenir les diplômes associés.

MAINTENIR SA PLACE AU PEI

- Obligation de faire les tâches d'évaluation critériées (sauf pour les élèves en fodification ou en cas de situations particulières)
- Faire les 3 activités de sensibilités internationales.
- Satisfaire aux exigences de service-action du programme.
- Participer aux activités spécifiques au programme (PM PEI, Design, sorties, etc.)
- En cas d'échec, évaluation de la situation par l'équipe du PÉI.

Pour des raisons qu'elle juge suffisantes, la direction se réserve le droit d'expulser un élève de tout programme particulier, et ce, à tout moment de l'année. Ledit élève sera alors inscrit dans un autre programme jugé adéquat (en respect des règles de classement des élèves de la Loi sur l'instruction publique articles 96.12 et 240 et en lien avec les conditions d'inscription).

ANNEXE 1 | Contrat par année

Exemple d'un contrat annuel pour un élève de 1^{ère} secondaire



Mon engagement au programme d'éducation intermédiaire (PEI) 1^{re} secondaire pour 2024-2025

L'éducation internationale a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur.

Pour ce faire, le programme de l'IB s'articule autour de six grands contextes mondiaux (identités et relations, orientation dans l'espace et le temps, expression personnelle et culturelle, innovation scientifique et technique, mondialisation et durabilité, équité et développement) et dix aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage (esprit de recherche, connaissance, raisonnement, communication, intégrité, ouverture d'esprit, altruisme, audace, équilibre et réflexion).

J'accepte de cheminer dans le cadre d'enseignement de l'éducation internationale présenté ci-haut tout en me soumettant aux évaluations du MEQ ([Ministère de l'Éducation](#)) et de l'IB (évaluation par critères).

De plus, je m'engage :

1. à travailler afin d'obtenir au moins la note de passage dans toutes les matières à mon horaire et à satisfaire aux exigences de la politique de promotion de la Commission scolaire en regard de l'accès à certains programmes;
2. à satisfaire aux exigences des activités de service-action (bénévolat) de 1^{re} secondaire en sus de mon horaire scolaire;
3. à participer à des activités de sensibilité internationale.
4. à participer aux activités particulières du programme comme le design et les pm PEI.

Signature de l'élève

Date de la signature

Comme parents, vous devez lire les politiques que vous retrouverez sur le site de notre école. Voici la façon d'y accéder :

- Vous devez vous rendre sur le site de l'école à l'adresse suivante : esrdl.csskaniouap.gouv.qc.ca
- Dans la section « Programmes » puis « Parcours PEI », vous trouverez les hyperliens pour consulter les documents relatifs aux règlements et aux politiques.

Comme parent, je reconnais :

- avoir lu, compris et accepté le règlement général du programme de l'IB dont il est question;
- avoir compris et pris note des politiques linguistique, d'intégrité intellectuelle, d'inclusion et d'évaluation.

Pour des raisons qu'elle juge suffisantes, la direction se réserve le droit d'expulser un élève de tout programme particulier, et ce, à tout moment de l'année. Ledit élève sera alors inscrit dans un autre programme jugé adéquat (en respect des règles de classement des élèves de la Loi sur l'instruction publique articles 96.12 et 240 et en lien avec les conditions d'inscription).

Signature d'un parent

Date de la signature